



Règlement du concours photo des Graviers 2019

Préambule

A l'occasion de son vide-greniers annuel, l'Association Massy-Graviers organise un concours de photographies.

Article 1

L'exposition se déroule de 10h à 17h dans la salle derrière la halle des Graviers. Les supports, fournis par la Mairie de Massy, sont installés par l'A.M-G. Chaque participant peut exposer au maximum 3 photographies par thème.

Article 2

Les photographies sont mises en place directement par les exposants à partir de 8h30 ou les tirages papier doivent être parvenus à l'A.M-G au moins 24 h à l'avance.

Article 3

Pour les adultes, chaque année deux thèmes sont proposés qui font chacun l'objet de prix.

Article 4

Les photos exposées devront être au format A4 ou 20 x 30 cm.

Article 5

La surveillance de l'exposition est assurée conjointement par des membres de l'A.M-G, du M.P.C. et les exposants.

Article 6

Les visiteurs de l'exposition sont invités à désigner par thème leur photographie préférée. A 17h00, les votes sont dépouillés afin de désigner le prix du public pour chaque thème.

Article 7

Un jury de cinq personnes est constitué : trois ou quatre personnalités désignées par l'A.M-G et l'exposant ayant remporté le grand prix au concours précédent. Les membres du jury ne peuvent pas concourir.

Le jury décerne un prix par thème ainsi que le grand prix du jury désignant une photographie de l'ensemble de l'exposition.

Article 8

Les récompenses sont des médailles et/ou de petits cadeaux symboliques.

Les photographies sont publiées sur le blog de l'A.M-G, sur le site du Massy Photo Club et peuvent être publiées dans la presse municipale.

Article 9

L'organisateur du concours photos est Thierry Lyon (06 81 52 35 15)

Pour l'année 2019

Le Conseil d'Administration de l'A.M-G a fixé les règles du concours 2019 :

- Le concours a lieu à l'occasion du vide-greniers qui se déroule **le samedi 1^{er} juin**
- les thèmes retenus sont
 - ✓ thème 1 : **nuage(s)** ;
 - ✓ thème 2 : **jeux et jouets**